

**DÉCISION N°2023-408 DU 24 JUILLET 2023
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Daniel HORTELANO, Directeur de programme, sa signature est déléguée à Mme Emilie CHARRUAU, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 24 juillet et le vendredi 4 août 2023 inclus, ainsi qu'entre le lundi 28 août et le vendredi 1^{er} septembre 2023 inclus.

Pour Le directeur général,

Pour Intérim,

David BARJON

le 21/07/2023

Guilhem BLANCHARD

Directeur,

Adjoint au directeur général